Sdage et programme de mesures 2022 - 2027

Atelier Milieux aquatiques

- Qualité
- Milieux aquatiques
- Quantité
- Inondations
- Littoral

Milieux aquatiques

Rappel **des priorités retenues** pour les volets suivants :

- **La morphologie des cours d'eau (hydromorphologie)**
- **Les obstacles en lit mineur : étagement + continuité**
- **Les zones humides**

Milieux aquatiques
Enjeux

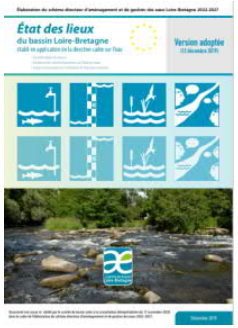

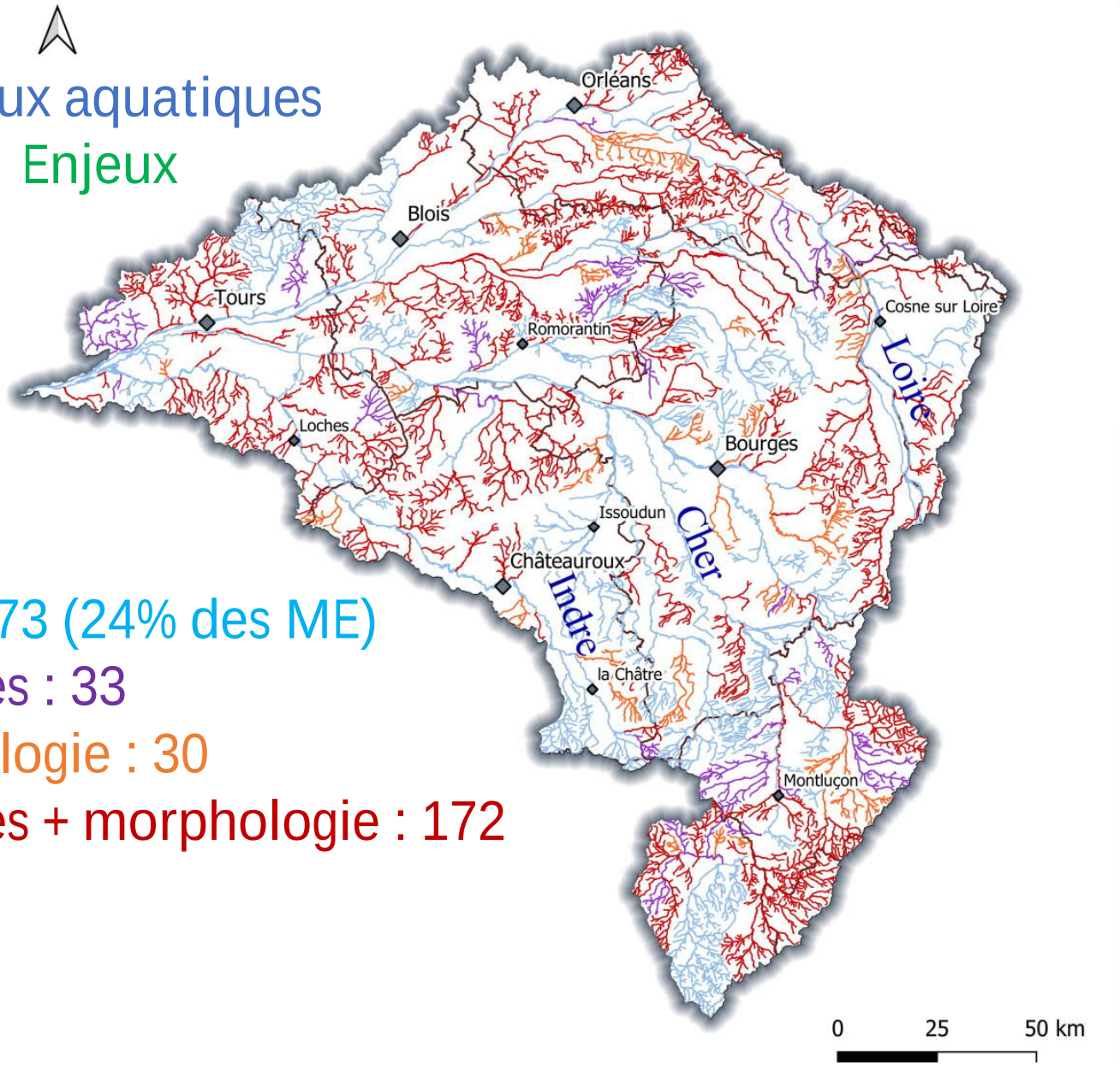

Loire Moyenne

Risques de non atteinte du bon état écologique

- pas de risque hydromorphologique ou continuité
- risque continuité
- risque hydromorphologique
- risque hydromorphologique et risque continuité

Pas de risque : 73 (24% des ME)

Risque obstacles : 33

Risque morphologie : 30

Risque obstacles + morphologie : 172

EDITEE LE : 12 / 3 / 2021
Sources des données :
AELB, OFB
Fonds cartographiques : IGN
Système de coordonnées :
EPSG:2154

Milieux aquatiques
Enjeux

Autres impacts sur les milieux aquatiques

⇒ abordés dans ateliers voisins

- **qualité des eaux : macropolluants ; pollutions diffuses**
- **impacts sur débits : gestion quantitative**

Milieux aquatiques

Projet de Sdage

SDAGE 2022-2027

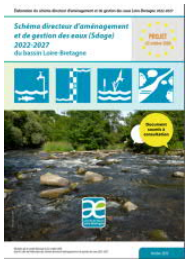

Chapitre 1 - Repenser les aménagements de cours d'eau

Orientation fondamentale 1A - Prévenir toute nouvelle dégradation des milieux

1C - Restaurer la qualité physique et fonctionnelle des cours d'eau, des zones estuariennes et des annexes hydrauliques

1D - Assurer la continuité longitudinale des cours d'eau

Chapitre 9 - Préserver la biodiversité aquatique

9A - Restaurer le fonctionnement des circuits de migration

Milieux aquatiques

Projet de Sdage

SDAGE 2022-2027

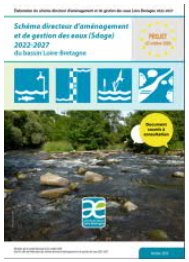

Chapitre 8 - Préserver les zones humides

8A - Préserver les zones humides pour pérenniser leurs fonctionnalités

8B - Préserver les zones humides dans les projets d'aménagement

8D - Favoriser la prise de conscience

8E - Améliorer la connaissance

Milieux aquatiques

Projet de Sdage

SDAGE 2022-2027 : pas de modifications notables sur morphologie / continuité écologique

1 C - qualité physique : rôle réaffirmé des SAGE :

- plan de restauration morphologique (si besoin)
- objectif de réduction du taux d'étagement
- préservation espace de mobilité

1 D - continuité longitudinale :

- opportunité maintien / restauration d'obstacles ? (si travaux) + compensation si impact résiduel
- ordre préférentiel des solutions : effacement / arasement partiel / gestion vannages / passe migratoire

Milieux aquatiques

Projet de Sdage

SDAGE 2022-2027 : pas de modifications notables non plus sur zones humides

8 A - SCoT et PLU compatibles avec protection ZH prévue dans le Sdage ou le Sage

- **les SAGE prévoient : 1 plan de préservation + 1 plan de restauration**
- **pas de destruction des ZIEP ni des ZSGE (+ exceptions)**

8 B - Application stricte de la séquence E, R, C et si C insuffisante, compensation sur 2 fois la surface détruite

8 E - Le Sage établit les enveloppes de forte probabilité, puis l'inventaire précis (déléguable aux communes ou groupements)

Milieux aquatiques

Priorités d'actions

Contrats Territoriaux Milieux Aquatiques (CTMA)

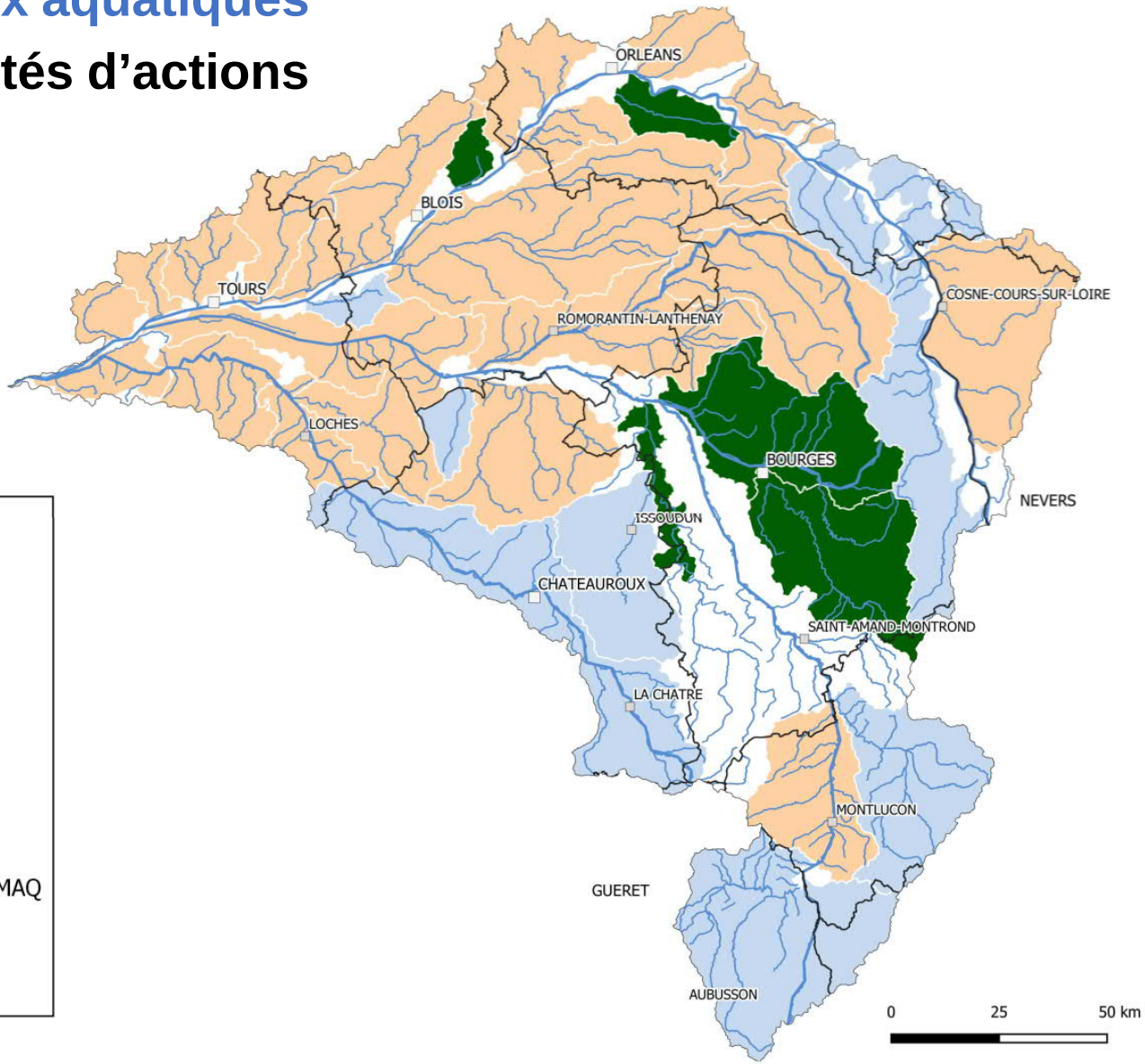

Commission territoriale
Département

prefectures
sous_prefectures

Cours d'eau :
Drains principaux
Grands affluents

Avancement des contrats territoriaux MAQ
En cours **20**
Elaboration **10**
Transition **7**

Morphologie et continuité

- s'appuyer sur les travaux déjà menés
- maintenir l'effort,
- poursuivre : l'ambition des travaux ; l'importance des linéaires à renaturer / décloisonner ; la baisse de l'étagement

Milieux aquatiques

Priorités d'actions

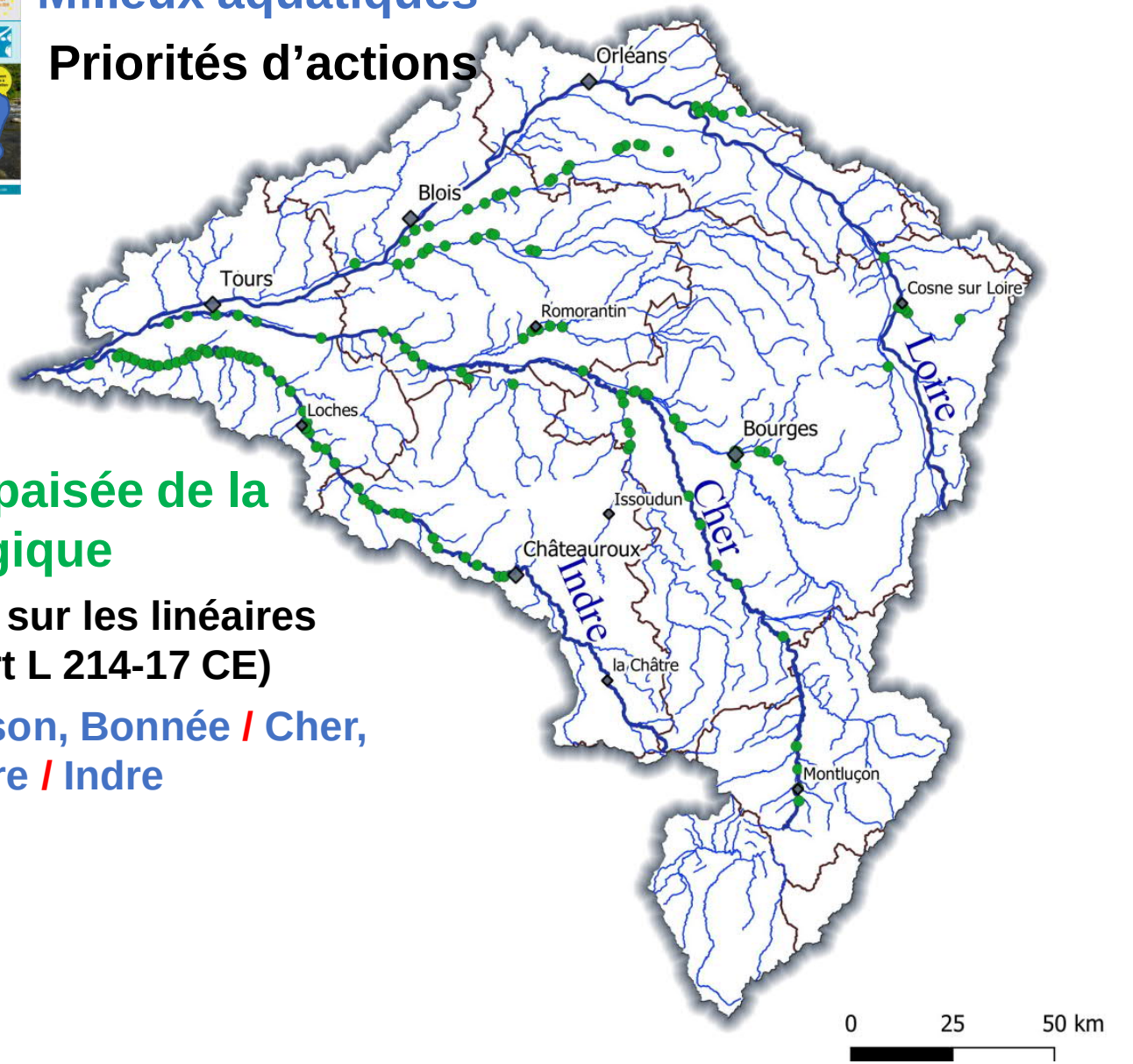

Loire Moyenne
Restauration
de la continuité écologique :
obstacles prioritaires

- Obstacle prioritaire
- Masses d'eau rivière drains principaux

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

OFB
OFFICE FRANÇAIS DE LA BIODIVERSITÉ

EDITEE LE : 12 / 3 / 2021
Sources des données :
AELB, OFB, DREAL Centre
Fonds cartographiques : IGN
Système de coordonnées :
EPSG:2154

Mise en œuvre apaisée de la continuité écologique

Priorités de moyens sur les linéaires classés en liste 2 (art L 214-17 CE)

Loire, Beuvron-Cosson, Bonnée / Cher, Sauldre, Arnon, Yèvre / Indre

Forum de l'eau

Milieux aquatiques

Priorités d'actions

Préservation / restauration des têtes de bassins versants

⇒ peut contribuer à l'atteinte du bon état pour les cours d'eau en aval

Restauration de la ripisylve, pour limiter l'ombrage / le réchauffement des cours d'eau

Milieux aquatiques

Leviers d'actions

Des maîtres d'ouvrage expérimentés / dynamiques, avec des capacités financières *ad hoc* (propres + aides publiques)

Réforme GEMAPI des collectivités ⇒ structures plus solides et mieux capables d'assurer la maîtrise d'ouvrage de travaux complexes

Politique et interventions « milieux Aquatiques » coordonnées avec le Conseil Régional Centre-Val-de-Loire

Milieux aquatiques

Leviers d'actions

Aptitude à lever les freins sociologiques à la réalisation des actions, notamment de rétablissement de la continuité

Bénéfices et satisfaction du public déjà constatés sur des cours d'eau similaires (retours d'expériences)

⇒ rappel des bénéfices attendus dans d'autres domaines : inondations, cadre de vie, gestion des finances publiques, résilience / adaptation au changement climatique…

Milieux aquatiques

Leviers d'actions / Freins

Morphologie / continuité : freins éventuels

- **usage des BV : érosion et ruissellement ⇒ colmatage du lit mineur ⇒ dégradation habitats (poissons, invertébrés, végétaux supérieurs)**
- **facteur humain : freins sociologiques (ex : accord des propriétaires)**
- **moyens financiers : enveloppes finies (pas tout, tout de suite)**

Echanges

Ces priorités :

- Répondent-elles aux enjeux du territoire ?
- Sont-elles assez ambitieuses ?

- Voudriez-vous les reformuler, compléter ?
- Voudriez vous en ajouter d'autres ?

- Quels sont les leviers pour leur mise en œuvre ?